



ecomaison



2022

Comptes sociaux de l'exercice

clos le 31 décembre 2022

Une année charnière de transformation

Les données de ce rapport correspondent à celles du cinquième et avant-dernier exercice de l'agrément pour la période 2018-2023 (arrêté du 26 décembre 2017 au titre de la filière des déchets d'éléments d'ameublement en application de l'article R. 543-252 du code de l'environnement) et le premier exercice d'agrément au titre des trois nouvelles filières :

- ▶ jouets,
- ▶ articles de bricolage et de jardin relevant des catégories 3 et 4,
- ▶ produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment relevant de la 2^o catégorie.

L'exercice 2022 est principalement marqué par les chantiers nécessaires à la mise en œuvre d'un environnement multi-agréments et la poursuite des chantiers portant sur la réalisation des objectifs de l'agrément ameublement sur la période 2018-2023.

I Résultats 2022

CONTRIBUTIONS TOTALES

291,7 M€

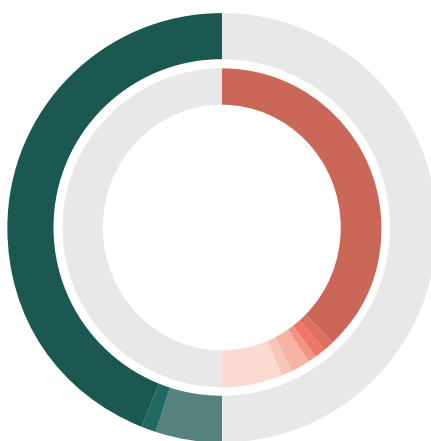
Baisse de 18,1% par rapport à 2021

3,5 M€

Cessions matières

30,2 M€

Provision pour charges futures



261,8 M€

Coûts de collecte, préparation et traitement

49,9 M€

Soutiens aux partenaires de la collecte et incorporation de matières

4,1 M€

Innovation obligations de l'agrément (hors provisions)

16,9 M€

Frais de fonctionnement & généraux

2,7 M€

Frais de communication

3,1 M€

Risques client

RÉSULTATS 2022 EN €	AMEUBLEMENT	JOUETS	ARTICLES BRICOLAGE ET JARDIN	PMCB CAT.2	TOTAL
Total Produits	336 002	1042	944	2 503	340 491
Contributions	291 004	490	234	-	291 728
Cessions Matières et autres produits	3 535	-	-	-	3 535
Reprise de provision sur obligation	13 684	-	-	-	13 684
Résultat financier	1 333	-	-	-	1 333
Reprise PCF	26 446	552	709	2 503	30 211
Total Charges	336 002	1042	944	2 503	340 491
Coûts de collecte, préparation et traitement	261 829	-	-	-	261 829
Soutiens aux partenaires de la collecte et incorporation de matières	49 845	8	15	-	49 868
Communication	1 864	155	119	605	2 743
Innovation, Eco-conception et Prévention	3 121	18	14	65	3 218
Autres obligations agrément	656	128	108	-	891
Frais de fonctionnement et généraux	13 676	733	688	1 833	16 931
Risques Client	3 081	-	-	-	3 081
Equilibrage réglementaire	1 930	-	-	-	1 930
Chiffre d'Affaires	294 538	490	234	-	295 263
Coûts Opérationnels nets de cession	258 294	-	-	-	258 294

Un maillage des points de collecte plus dense malgré des contributions en baisse

La filière ameublement reste très largement majoritaire en 2022 avec 491 millions d'unités mises en marché déclarées et 291 M€ d'éco-participation.

Les contributions 2022 s'établissent à 291 003 384 €, en diminution de -18 869 815 € (-6,1%) par rapport à 2021. Une variation due à un retrait de -6,8% des quantités mises en marché après 2 années d'un niveau soutenu, correspondant à une baisse des quantités et des poids unitaires, soit au global 25 millions d'euros.

L'exercice 2022 tient également compte de +12 M€ de contributions additionnelles liées aux diverses régularisations de déclaration des contrevenants, retardataires, audits et nouveaux adhérents.

En 2022, les mises sur le marché des adhérents correspondent à près de 473,7 millions d'unités d'éléments d'ameublement (hors free riders), soumis à l'éco-participation, soit 2,68 millions de tonnes (en baisse de 6,8 % (-194 KT) par rapport à 2021).

Pour les nouvelles filières agréées en 2022

Une première contribution sur la base du chiffre d'affaires de chaque adhérent, a été prise en compte en 2022 pour les filières jouets et articles de bricolage et jardin, soit :

- jouets : 490 483 €
- articles de Bricolage & Jardin : 234 234 €

Filière Ameublement : répartitions des mises sur le marché par famille de produits en 2022



TONNAGES
2 818,1 KT

2 166,5 KT
Meubles

397,8 KT
Sièges

253,8 KT
Literie

CONTRIBUTIONS
281 700 K€

163 300 K€
Meubles

65 500 K€
Sièges

52 900 K€
Literie



**Une solution de collecte pour tous
les Français à 15 km de leur domicile**

À fin 2022, le maillage des points de collecte atteint désormais 6 005 points permanents, en hausse de 7% par rapport à 2021:

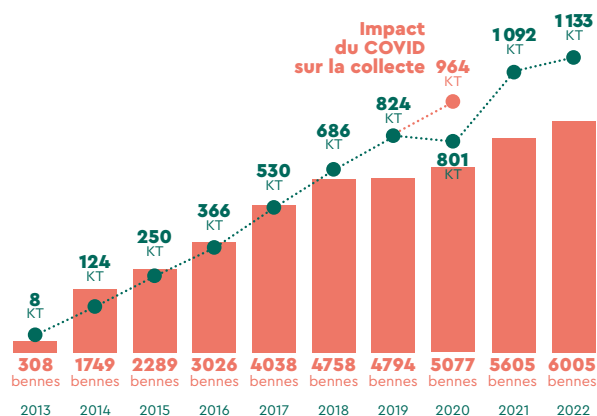
- ▶ 119 en déchèteries des collectivités locales;
- ▶ 30 dans les associations solidaires;
- ▶ 27 en déchèteries professionnelles;
- ▶ 224 points de vente.

À ces 400 nouveaux points de collecte permanents s'ajoutent 149 points de collecte ponctuels supplémentaires.

Avec 645 collectivités partenaires, Ecomaison couvre plus de 66,8 millions d'habitants (plus de 98% de la population desservie).

En 2022, la part de l'ameublement prise en charge par Ecomaison atteint plus de 1 186 000 tonnes collectées et réemployées au travers des 6 726 points de collecte, soit une hausse de +4% (+44 300 tonnes).

**Points permanents déployés
et tonnages collectés*
par Ecomaison depuis 2013**



* tonnages sans réemploi

**Pour les nouvelles filières
agrées en 2022**

Ecomaison a mené en 2022 plusieurs collectes expérimentales pour les filières Jouets, Articles de Bricolage et de Jardin, Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment. À titre d'exemple, pour la filière Jouets, lors de l'opération de collecte menée dans 182 écoles élémentaires volontaires de l'académie de Versailles, qui a touché 50 000 élèves et leurs parents, plus de 15 tonnes de jouets ont été collectées. 66% de ces jouets ont été réemployés.



Coûts et soutiens financiers à la collecte, soutiens à l'incorporation de matières recyclées

Répartition des tonnages par origine en 2022

COLLECTIVITÉS
1308 KT

1002 KT
collectées par Ecomaison

306 KT
collectées par les collectivités notamment en porte à porte



PROFESSIONNELS
72 KT
collectées auprès des distributeurs et de leurs livreurs

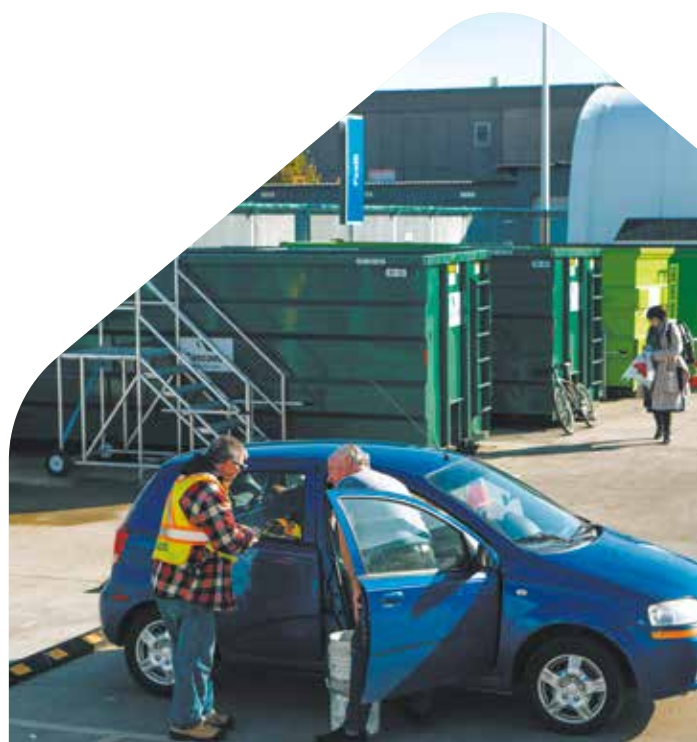
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
113 KT
collectées et réemployées par les 580 associations sous convention

1186 KT
collectées et réemployées par Ecomaison

Près de **84,5%** des déchets d'ameublement sont issus des collectivités

Les coûts opérationnels « directs »

Ces coûts opérationnels (frais de collecte, de tri, de préparation et de traitement) s'élèvent à 261 828 761 € contre 243 141 439 € à fin 2021, ce qui représente une hausse de 18 687 322 € (+7,7%) corrélée d'une part, à la croissance des volumes collectés et d'autre part, à la croissance de l'inflation liée aux marchés de prestations et des révisions de marché.



Soutiens financiers aux partenaires de la collecte

Dans le cadre des contrats avec ses partenaires, Ecomaison a engagé au titre de 2022 plus de 49,7 millions d'euros de soutiens financiers en diminution de 4,9% (-2558286 €) par rapport à l'exercice précédent, dont 23127 € pour les nouvelles filières.

Ainsi, les partenaires sous contrat avec Ecomaison bénéficient en 2022, conformément aux engagements pris pour atteindre le « ZÉRO déchet » et favoriser le réemploi et la réutilisation de :

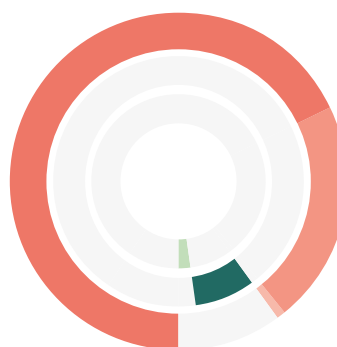
- ▶ soutiens financiers aux collectivités pour 44,7 millions d'euros ;
- ▶ soutiens financiers à la collecte du mobilier par les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour 3,9 millions d'euros en hausse de 2,3% (+0,1 M€) par rapport à 2021, et en corrélation avec l'évolution du tonnage collecté et réemployé (+1,6%). En 2022, près de 113 KT ont été collectées au travers des 579 points déployés (+30 vs 2021) ;
- ▶ soutiens financiers à la collecte du mobilier par les distributeurs pour 1,1 million d'euros. Au travers des 1 520 points déployés (+224 par rapport à 2021) ont collecté plus de 59,8 KT en 2022, et dont la hausse (+0,1 M€ ; +12,6%) est en corrélation avec la croissance des tonnages collectés (+5,8 KT; +9%).

Soutiens à l'incorporation des matières recyclées (IRM)

Dans la continuité du dispositif incitatif pour développer l'incorporation de matières recyclées dans la production, Ecomaison a plus que doublé le montant du soutien par rapport à 2021 (700 000€ vs 300 000€).

En 2022, près de 40 adhérents fabricants et distributeurs ont bénéficié de ce soutien.

Soutiens financiers aux partenaires de la collecte



**COLLECTIVITÉS
LOCALES**

90 %

68 %
Contrat territorial de collecte du mobilier

21,3 %
Porte à Porte

0,7 %
Communication (*) dont majoration DROM-COM

DISTRIBUTEURS
2,2 %

**ÉCONOMIE
SOCIALE ET
SOLIDAIRE**
7,8 %



Actions de communication

Les différentes actions de communication conduites en 2022 concernent les entreprises adhérentes, les partenaires de collecte et le grand public, avec :

- La création de la nouvelle identité Ecomaison à la suite de l'obtention de nouveaux agréments : articles de bricolage et jardin, jeux et jouets, produits et matériaux de construction du bâtiment et éléments de décoration textile;
- L'information et la préparation des outils de communication pour la filière ameublement : signalétique de tri TRIMAN, reprise en magasins, gestion des invendus, recyclage...;
- Un plan de communication pour le lancement des nouvelles filières (bricolage, jardin, jouets, bâtiment) à destination des entreprises : guides pratiques, parutions presse, relations presse, outils pour les expérimentations de collecte, salons professionnels, webinaires...;
- Un road-show en 6 dates en région pour faire connaître aux professionnels et aux collectivités locales, les obligations et le dispositif de déploiement de la nouvelle filière de recyclage des produits et matériaux de construction du bâtiment;
- La promotion de l'innovation avec des appels d'offres, des appels à projets dans le cadre de l'Innovation Day;
- Une présence digitale forte à destination de tous nos publics et le développement d'applications pour les pros et les particuliers.



Innovation et R&D

Pour l'ameublement, Ecomaison consacre près de 3 % des contributions à soutenir et développer des actions de R&D, à sensibiliser aux démarches d'éco-conception, à favoriser le réemploi et l'incorporation,

En matière de recherche et développement pour l'ameublement, Ecomaison a poursuivi en 2022 les actions engagées en 2021 pour un montant de 2,7 M€.

- ▶ Des caractérisations nécessaires à la connaissance du gisement de déchets d'ameublement collectés et triés, ainsi qu'à la mise à jour des indicateurs de composition des déchets collectés.
- ▶ Des soutiens financiers aux lauréats de l'Eco Innovation Challenge, Matériaux 2021 et à des partenariats innovants en 2022.

Des travaux initiés depuis 2018 se poursuivent concernant la valorisation du bois en énergie, avec :

- ▶ les tests d'utilisation en chaufferie du bois ;
- ▶ les travaux de recherche et d'étude sur les matériaux, notamment celles nécessaires à la demande de Sortie du Statut de Déchet du Bois B ;
- ▶ l'évaluation des enjeux environnementaux de la filière, notamment dans le cadre des études d'analyse du cycle de vie (ACV) des produits, avec deux axes : l'ACV du bois et l'ACV globale de l'ameublement.

Ecomaison a également sensibilisé une trentaine d'entreprises à l'éco-conception en 2022.

Enfin, les actions en faveur de la prévention et du réemploi se sont portées sur :

- ▶ la poursuite des actions avec l'économie sociale et solidaire, pour améliorer la traçabilité et la commercialisation des produits ;
- ▶ la participation des associations comme points de collecte de proximité, dans cinq territoires pilotes.

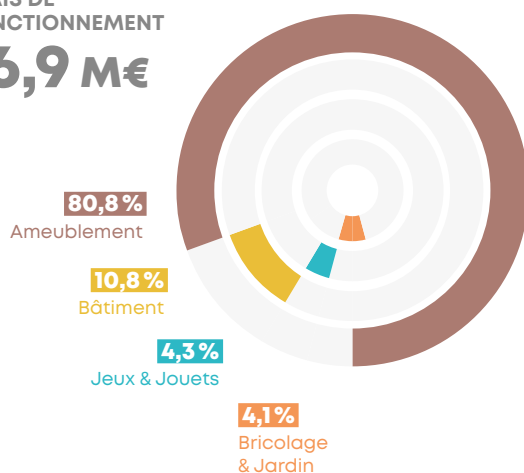


Frais de fonctionnement et généraux

Le total des frais de fonctionnement s'élève à près de 16,9 millions d'euros et a donc augmenté de 28 % par rapport à 2021. Une hausse à nuancer du fait de l'impact des changements organisationnels nécessaires à la réalisation des objectifs fixés pour les quatre agréments.

Répartition des frais de fonctionnement par filières et par type de frais

FRAIS DE
FONCTIONNEMENT
16,9 M€



42,7%

Autres frais de fonctionnement externes (développement de la filière; études, achat, organisation des services; assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur les systèmes d'information; frais administratifs externalisés (honoraires et back office externes))

53,8%

Frais de personnel et frais internes

3,5%

Contrôle des déclarations et audits

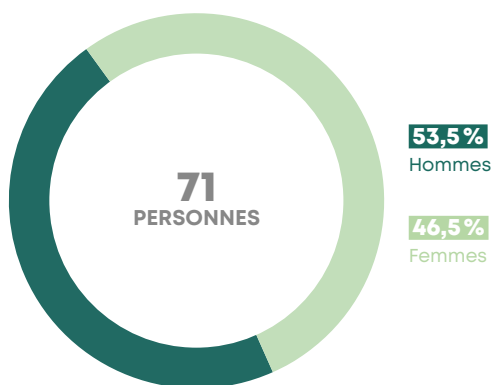


Une organisation qui se renforce en 2022

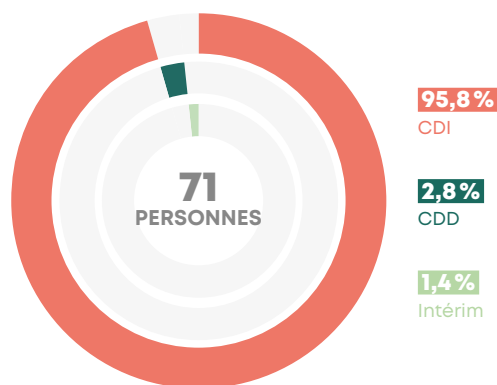
Au 31 décembre 2022, l'effectif de 71 personnes équivalent temps plein, intérim inclus, présente un âge moyen de 39,7 ans et se répartit comme suit :



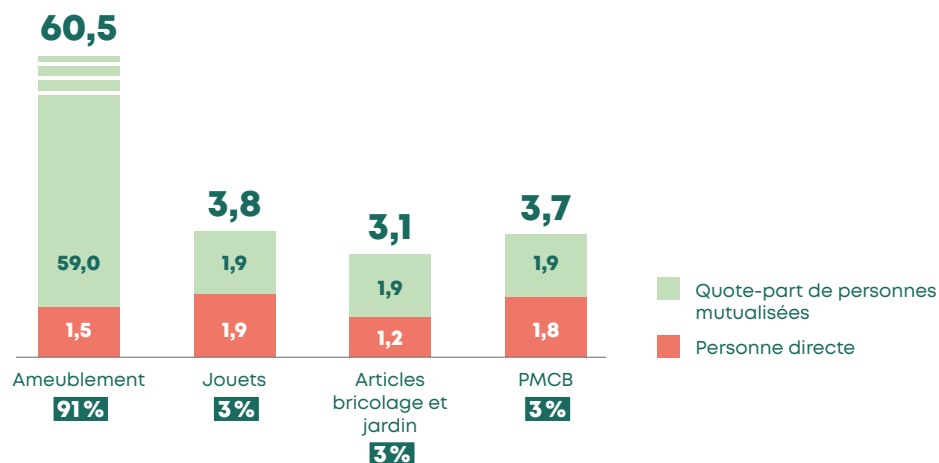
I Répartition hommes / femmes



I Répartition par type de contrats



I Affectation Équivalent Temps Plein 2022 par filière



Provisions pour charges futures

**En synthèse sur l'exercice 2022,
Ecomaison a perçu 291,7 millions d'euros
de contributions de ses 8 408 adhérents**

Compte tenu du constat fait à la clôture de l'exercice, à savoir des charges (327 636 479 €) supérieures à la somme des produits y compris financiers et exceptionnels (297 425 869 €), il est nécessaire de procéder à une reprise de provision de 30 210 610 €. Par conséquent, au 31 décembre 2022, la provision pour charges futures cumulées, pour l'ensemble des activités d'Ecomaison, s'établit désormais à 68 411 777 €,

ce qui, en application des dispositions de l'agrément, représente environ 2,7 mois de charges de l'exercice précédent.

Est comprise dans cette provision, l'obligation minimum de provisions fixée par l'agrément pour 2018-2023 à 2 mois de charges de l'année précédente, pour 54 946 962 €, et un solde de 13 464 815 € d'excédents déjà engagés avec les partenaires de la filière.